

Modèle d'arrêté instituant un bureau principal de vote en collectivité

ARRETE

Objet : Élection des représentants du personnel à la Commission administrative paritaire –Bureau Collectivité

Le ... (Maire ou Président),

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté interministériel du 9 mars 2022 fixant au 8 décembre 2022 la date de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires

Vu l'avis des organisations syndicales (uniquement dans l'hypothèse de bureaux secondaires)

Arrête

ARTICLE 1 : Il est institué à (lieu du bureau de vote) un bureau de vote principal et à (lieu du bureau de vote) un bureau de vote secondaire pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire de catégorie «...» placée auprès du Centre de gestion ..., dont relèvent le personnel de (désignation de la ou des collectivités concernées).

ARTICLE 2 : Le bureau de vote principal, sera composé comme suit :

Président : suppléant

Secrétaire : suppléant

Délégués des organisations syndicales :

Liste ; Suppléant... ..

ARTICLE 3 : Le bureau de votre principal sera ouvert le 8 décembre 2022 de .. heures à .. heures (17 heures au plus tard).

ARTICLE 4 : (éventuellement) Le bureau de vote secondaire, sera composé comme suit :

Président : suppléant

Secrétaire : suppléant

Délégués des organisations syndicales :

Liste ; Suppléant... ..

ARTICLE 5 : (éventuellement) Le bureau de vote secondaire sera ouvert le 8 décembre 2022 de .. heures à .. heures.

ARTICLE 6 : Le vote a lieu en personne, mais certains électeurs peuvent être admis à voter par correspondance dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 7 : M..... le Directeur Général des Services (ou le secrétaire de mairie) est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Le Président,
Nom, Prénom, Qualité

affiché en mairie ;
transmis à Monsieur le Préfet ... ;
transmis au délégué de chaque liste ;
transmis au Centre de gestion de ... ;

Le Maire ou Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'affichage.